

IV.2

Mettre à disposition des professionnels de la santé du matériel pour le conseil en vaccination

MARCHE À SUIVRE

L'OFSP et les cantons mettent à la disposition des professionnels de la santé des **outils empiriques et adaptés à leurs besoins pour leur permettre de fournir des explications sur la vaccination et de communiquer de manière adaptée avec les groupes cibles**. Il s'agit entre autres d'outils permettant d'identifier facilement les vaccinations nécessaires (en fonction de l'âge, du statut vaccinal, des facteurs de risque et du contexte migratoire) et de répondre correctement à des questions critiques sur les vaccinations (FAQ), ainsi que de guides d'entretien et de conseil. Les exigences posées au matériel pour le conseil en vaccination et les groupes cibles à prendre en compte sont définis dans une stratégie de communication exhaustive [IV.1]. Dans ce contexte, les besoins des groupes cibles et l'adéquation du matériel d'information existant sont relevés en interaction avec les professionnels de la santé.

En collaboration avec des représentants des professionnels de la santé, des sociétés spécialisées, de la CFV, des associations professionnelles, des sociétés spécialisées et des organisations faïtières, l'OFSP élabore des **documents de base harmonisés, des outils de conseil et d'autres moyens d'aide** (p. ex. des argumentaires, de l'e-learning, des cours pour apprendre à mener un entretien, la communication des risques, etc.) et garantit qu'ils sont continuellement à jour et que leurs contenus concordent. Les sociétés spécialisées, les associations professionnelles, les organisations faïtières, Infovac et/ou des services cantonaux les diffusent.

OBJECTIF

Les compétences des professionnels de la santé dans la communication adaptée des recommandations de vaccination aux groupes cibles sont renforcées. Les professionnels de la santé évoquent de manière proactive et systématique la vaccination, contrôlent le statut vaccinal et formulent de manière appropriée les recommandations de vaccination. Les différentes disciplines garantissent des conseils cohérents en matière de vaccination.

La population est (mieux) conseillée en matière de vaccination en fonction des besoins individuels et de l'histoire personnelle.

Axe d'intervention

Responsabilisation et soutien des acteurs

Domaine d'action

1b

Encourager les conseils et la vaccination

DIRECTION**OFSP****PARTENAIRES
DE MISE EN ŒUVRE****Autorités sanitaires cantonales**
(diffusion du matériel)**Représentants des professionnels
de la santé, sociétés spécialisées,
CFV, associations professionnelles,
sociétés spécialisées, organisations
faitières** (contribution à l'élaboration/
au contrôle des contenus)**Sociétés spécialisées, associations
professionnelles/spécialisées
des professions de la santé, Infovac**
(diffusion du matériel)**RESSOURCES****OFSP** : ressources financières et
humaines nécessaires à l'élaboration,
à la traduction, à la diffusion et à la mise
à jour des documents de base nationaux
et d'autres supports**Cantons, sociétés spécialisées,
associations professionnelles et
organisations faitières des profes-
sions de la santé, Infovac** : ressources
humaines pour la diffusion du matériel**GROUPES CIBLES**Tous les professionnels de la santé ayant
des contacts avec des groupes cibles au sein de
la population**ÉTAPES**Dès **2024**, après les clarifications et les travaux
liminaires correspondants (stratégie de communication
disponible, évaluation de la formation initiale, postgrade
et continue des professionnels de la santé dans le
domaine de la vaccination) : élaboration des outils et
du matériel de conseil en vaccination adaptés aux
groupes ciblesMise à jour régulière des documents de base par
l'OFSP et diffusion de ceux-ci par les cantons et les
organisations (faitières)**INDICATEUR**» Disponibilité de documents spécifiques aux
groupes cibles (matériel pédagogique et
de conseil, guides d'entretien et de conseil)
relatifs aux questions de vaccination et destinés
aux professionnels de la santé**DÉPENDANCES**

Dépendant de/après la mise en œuvre de la mesure :

IV.1 Stratégie de communication exhaustive



En coordination avec les mesures :

I.1 Faire connaître le processus d'élaboration du plan de vaccination

I.2 Présentation et teneur du plan de vaccination

II.2 Adaptation de la formation initiale, postgrade et continue

III.1 Échanges intradisciplinaires et interdisciplinaires

IV.3 Diffuser les dernières connaissances en matière de vaccins

IV.4 Matériel d'information spécifique aux groupes cibles

IV.5 Système d'indemnisation ou de réparation morale

V.4 Accès à bas seuil pour les adultes

VI.3 Levée de la franchise sur les vaccinations



Sert à la concrétisation des mesures :

V.2 Statut vaccinal et vaccinations pendant la scolarité obligatoire

V.5 Les employeurs de professionnels de la santé encouragent la vaccination

VI.2 Conditions pour les professionnels de la santé non-médecins